

- FAMILLE -

Situation familiale :

- MERE -

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Tel. Domicile (si différent de l'enfant) : Mobile :

N° de Sécu :

Profession, adresse employeur :

Tél. employeur :

- PERE -

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Tel. Domicile (si différent de l'enfant) : Mobile :

N° de Sécu :

Profession, adresse employeur :

Tél. employeur :

Coordonnées de la personne à qui la facturation doit être adressée :

- AUTORISATION -

Je soussigné Madame, Monsieur

Représentant légal de l'enfant

Autorisation donnée à une personne autre que les représentants légaux pour venir chercher l'enfant dans l'une des structures du Service Enfance Jeunesse :

M/Mme/Melle : Lien de parenté

M/Mme/Melle : Lien de parenté

M/Mme/Melle : Lien de parenté

J'autorise mon enfant à partir seul (préciser le ou les jour(s)) à h.....

Autorisation de sortie avec ou sans transport :

autorise n'autorise pas Mon enfant à participer aux sorties organisées par le service.

Autorisation de photos et vidéos :

autorise n'autorise pas que mon enfant soit filmé/photographié dans le cadre des activités gérées par le Service Enfance Jeunesse, sachant que les images ne pourront être utilisées que dans les supports écrits et/ou audiovisuels au sein de la commune de Sargé-les-le Mans et/ou sur le site Internet communal.

autorise n'autorise pas la presse locale à diffuser l'image de mon enfant dans le cadre des activités gérées par le Service Enfance Jeunesse.

Si un organisme extérieur souhaitait réaliser un tournage, celui-ci ferait l'objet d'une demande spécifique et ponctuelle.

Autorisation médicale :

autorise n'autorise pas le responsable du Service Enfance Jeunesse à consulter un médecin qui prendra toutes les dispositions médicales au regard de l'état de santé de l'enfant.

- FACTURATION -

Le conseil municipal fixe un tarif en fonction du quotient familial. Il vous est donc demandé de remettre votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus de 2019) sous pli fermé au service Enfance Jeunesse afin de bénéficier de ces tarifs. En l'absence de ce document, un tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué par défaut.

Date et Signature du ou des représentants légaux :

➡ Pour bénéficier de l'Accueil Périscolaire, l'enfant doit être âgé de 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

➡ Lors de la première inscription aux M'Loisirs, l'enfant doit être âgé de 3 ans.

➡ Dans le cas d'allergie alimentaire médicalement reconnue, un « Projet d'Accueil Individualisé » accompagné d'un certificat médical doit être constitué. En l'absence de ce document, la responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée.

